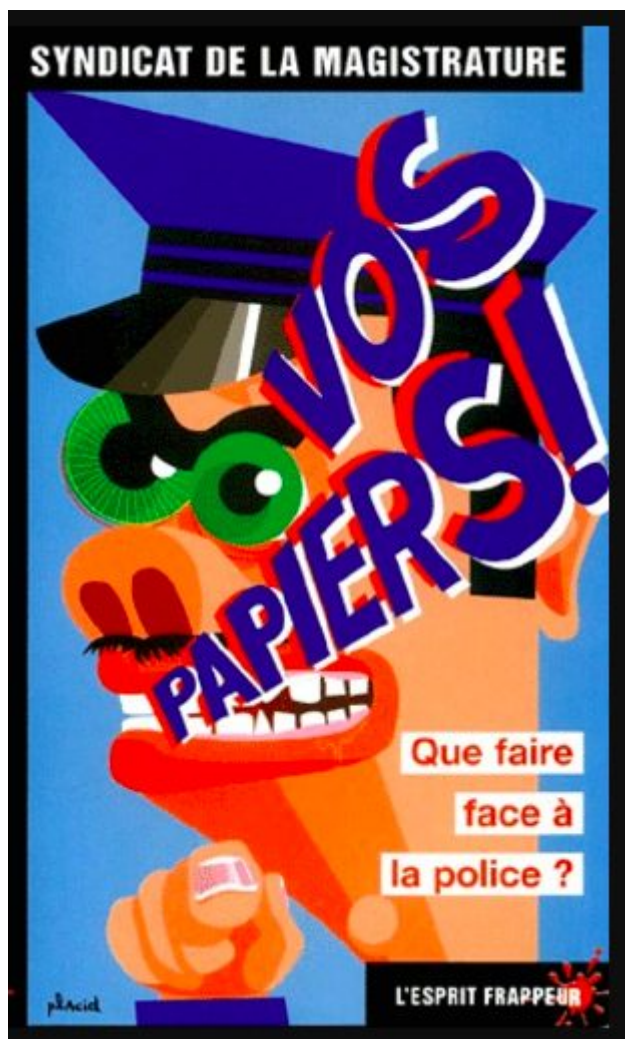


M. Migaud, votre justice n'est pas impartiale ! Elle est nue !

écrit par Jacques Martinez | 19 novembre 2024



ENTRETIEN. "Non, la justice n'est pas laxiste", assure Didier Migaud



De qui se moque M. Migaud en soutenant qu'un juge est toujours impartial ! Il semble oublier -parce que, à coup sûr, il ne peut pas ne pas la connaître !- la harangue du juge Baudot à laquelle je fais souvent référence ! Ce juge qui, en 1974, avait souhaité aux jeunes juges arrivant à Marseille d'être, en résumé, pour le fils contre le père, pour le délinquant contre le policier, pour l'employé contre le patron...

Or, ce magistrat a eu l'appui du Syndicat de la Magistrature (SM), né en 1968, et qui, actuellement, représente tout de même, en gros, 1 magistrat sur 3 ! Donc, dire que la justice est impartiale, c'est, pour un Garde des Sceaux, renier un tiers des magistrats sous sa responsabilité !

Jeudi dernier, le magazine Valeurs Actuelles -oui, oui, je sais : « d'extrrrrêêêm' droit' »-, sous la plume d'Edouard Roux et Nicolas Boutin, mettait les pieds dans le plat de la justice -que j'appellerai personnellement « l'ajustice » !- sous un titre sans nuance :

« **Le Syndicat de la magistrature, le syndicat qui fait honte aux magistrats** »□...

VA rappelait qu'à la rentrée judiciaire de 1974, « le substitut du procureur de la République à Marseille et membre du Syndicat de la magistrature (SM) Oswald Baudot avait rédigé une harangue dans laquelle les bases du syndicat sont on ne peut plus claires : idéologiser le droit et la justice. »

Quelques exemples de conseils du juge Baudot aux arrivants tout frais et frétilants et donc si modelables : □« Qu'on le veuille ou non, vous avez un rôle social à jouer. Vous êtes des assistantes sociales [...] Soyez partiaux [...] **Ayez un préjugé favorable [...] pour le voleur contre la police.** »

□Et cette partialité vantée par ce juge puis par le SM n'a jamais été condamnée même pas par les centristes alors au pouvoir sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, comme le rappelle VA :

« L'année suivante, le garde des Sceaux, Jean Lecanuet, lance une action contre Baudot, pour "manquement à l'obligation de réserve", devant la commission de discipline du parquet. Or, face à la mobilisation du SM, le ministre renonce ; un premier jalon est alors posé par l'organisation sulfureuse qui n'a eu de cesse, depuis cinquante ans, de marquer au fer rouge la justice. »

Et VA rappelle que « Créé le 8 juin 1968, dans la continuité des évènements de mai, le Syndicat de la magistrature assume son positionnement à gauche toute et milite conjointement avec la CGT et la CFDT. Il prend réellement son envol après l'élection de François Mitterrand, en 1981. »

□Et M. Migaud veut nous faire croire qu'il l'a oublié ! Le magazine pourrait lui rappeler que « ...À coups d'outrances,

de pressions et de provocations, le Syndicat de la magistrature tente depuis des années d'imposer sa vision idéologique et laxiste de la justice jusqu'à s'infiltrer dans les plus hautes sphères de la chancellerie. Plongée dans une galaxie de la gauche radicale. »

Un procureur de la République se confesse même à VA : « *Lorsque la gauche arrive au pouvoir, ils accaparent les postes et virent ceux considérés de droite. Ce qui n'est pas fait à l'inverse ! Un magistrat ne devrait pas être syndiqué, ni être franc-maçon, ni dans un club... »* Indépendance oblige. »

Et un ancien juge confirme que « *C'est une influence politique par accointances, avec La France insoumise notamment. Ils signent régulièrement des tribunes aux côtés du Syndicat des avocats de France (d'extrême gauche), du Gisti [Groupe d'information et de soutien des immigrés, NDLR] , de France terre d'asile... »*

□Autre épisode rappelé par VA et qui démontre le peu d'entrain de cette justice « impartiale » à sanctionner des juges « impartiaux » de gauche :

« *Déjà, en 2001, le ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant, portait plainte contre Clément Schouler, ancien vice-président du SM, pour son livre « Vos papiers ! Que faire face à la police » (L'Esprit frappeur), qui mettait en couverture une caricature de policier affublée d'une tête de porc (voir illustration). Il a été condamné en appel pour diffamation, à 800 euros d'amende, pour ses propos sur la multiplication des "contrôles au faciès" par les forces de l'ordre, publiés dans l'ouvrage scandaleux. En 2008, la Cour de cassation annulait le jugement. Le militant coule, depuis dix ans, des jours heureux au tribunal judiciaire de Perpignan. »*

Et les affaires sont multiples comme celles rappelées par Cairn :

□« *Le pouvoir du juge s'affirme principalement contre l'État*

régalien et en faveur des catégories réputées maltraitées par celui-ci. (...) Cet activisme brouille les lignes (...) Il pousse une partie de la magistrature judiciaire au militantisme pur et dur, comme l'illustre l'affaire du « mur des cons ».

« Dans nombre de dossiers, on voit les cours et tribunaux se plier aux exhortations d'Oswald Baudot et voler à la rescousse des activistes. » Comme lors de l'affaire du « décrochage » des portraits officiels du chef de l'État en septembre 2019 : « le tribunal correctionnel de Lyon relaxe deux personnes qui, s'étant emparées de la photo officielle d'Emmanuel Macron (...) étaient poursuivies pour vol en réunion. Le parquet avait modestement requis à leur encontre une amende de 500 euros. »

Pourquoi une telle mansuétude ? Parce que...*« Pour le tribunal correctionnel, l'enlèvement du portrait du chef de l'État ne saurait être pénalement sanctionné, parce que ses auteurs, militants écologistes, se trouvaient dans un « état de nécessité » face à l'inaction de l'État contre le réchauffement climatique... »*

« État de nécessité », jusqu'en quels bas-fonds de leur bibliothèque les juges « impartiaux » vont-ils chercher de quoi agrémenter leur argumentation pour rendre « impartial » l'énoncé d'un tel jugement ? Jusqu'où se cache, se camoufle, se dissimule leur « impartialité » !!!

□ En étant face... ou plutôt aux côtés de tels juges, à qui M. Migaud va-t-il faire croire... Pardon va-t-il faire avaler de telles inepties sur l'impartialité de « ces » juges ou plutôt de « ses » juges ?

Cela n'empêche nullement M. Migaud de se draper en cet unique vêtement qu'est, pour lui, l'IM-PAR-TIA-LI-TÉ dont il ose habiller également Madame JUSTICE ! Qu'il se méprenne, c'est son problème, mais qu'il se reprenne vite : l'impartialité de notre justice est si transparente qu'elle en devient inexistante ! Que notre Garde des Sceaux se drape vite en un autre tissu que son « impartialité » sinon le premier gamin qui va le croiser dans la rue, main dans la

main avec Dame Justice, va crier : « *Oh, Maman, le monsieur et la madame Justice sont nus...!* »

Jacques MARTINEZ, journaliste, □ à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...